

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE ROQUEFORT**

31, chemin de Bas de Haut  
40120 ROQUEFORT  
Tél. : 05.58.45.66.93  
Fax : 05.58.45.54.30

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 28 avril 2011**

-----

## **Etaient présents :**

- ◆ Messieurs FABRE et DUNOUAU de la Commune d'ARUE
- ◆ Monsieur DUPRAT de la Commune de BOURRIOT- BERGONCE
- ◆ Messieurs BERNADET et VIGNOLLES de la Commune de CACHEN
- ◆ Messieurs GAUBE et FAGET de la Commune de LABASTIDE D'ARMAGNAC
- ◆ Monsieur PORTET et Madame DELBERG de la commune de LENCOUACQ
- ◆ Messieurs DARROMAN et GUITTON de la Commune de Maillas
- ◆ Monsieur CIER de la Commune de RETJONS
- ◆ Messieurs DALLA VECCHIA, CAZEAUX, CHANUT, DUSSANS et Mesdames LACOUTURE et DUPOUY de la Commune de ROQUEFORT
- ◆ Monsieur ROZIER et Madame PENAULT de la Commune de SAINT-GOR
- ◆ Messieurs LATRY et CAPDEVILLE de la Commune de SAINT-JUSTIN
- ◆ Messieurs LAMARQUE et GOURGUES de la Commune de SARBAZAN
- ◆ Monsieur LACOMME de la Commune de VIELLE-SOUBIRAN

## **Etaient excusés :**

- ◆ Messieurs GLEYZE et MARC.

## **Etaient absents :**

- ◆ Messieurs GOURGUES J et SENDRANE.

En présence du Conseiller Général Monsieur BERGES

En la mémoire de Guy TASTET, délégué communautaire investi, décédé début avril, Monsieur le Président demande de respecter une minute de silence.

Monsieur DUPRAT demande de bien vouloir valider le dernier compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée. (1 abstention : M. FAGET absent lors du dernier conseil)

M. CAPDEVILLE est nommé secrétaire de séance.

## **I - VOTE DES BUDGETS**

### **A/ BUDGET GENERAL**

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010</b>
------------------------------------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévus :	3 045 179,00
	Réalisé :	2 207 753,09
	Reste à réaliser :	627 431,54
Recettes	Prévus :	3 045 179,00
	Réalisé :	2 522 506,52
	Reste à réaliser :	246 488,53

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	2 974 138,67
	Réalisé :	2 439 706,08
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	2 974 138,67
	Réalisé :	3 119 579,21
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	314 753,43
Fonctionnement :	679 873,13
Résultat global :	994 626,56

---

## EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Président expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2010 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## AFFECTATION DES RESULTATS 2010

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	662 764,14
- un excédent reporté de :	17 108,99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	679 873,13
- un excédent d'investissement de :	314 753,43
- un déficit des restes à réaliser de :	380 943,01
Soit un besoin de financement de :	66 189,58

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 : EXCÉDENT	679 873,13
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	66 189,58
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	613 683,60
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	314 753,43

<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011</b>
-------------------------------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2011 :

**Investissement**

Dépenses : 1 059 193,42

Recettes : 1 440 136,43

**Fonctionnement**

Dépenses : 2 399 625,00

Recettes : 2 399 625,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 1 686 624,96 (dont 627 431,54 de RAR)

Recettes : 1 686 624,96 (dont 246 488,53 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 2 399 625,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 399 625,00 (dont 0,00 de RAR)

---

## B/ BUDGET DECHARGE

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

vote le Compte Administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévus :	65 242,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	65 242,00
	Réalisé :	66 201,16
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	131 417,00
	Réalisé :	95 203,12
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	131 417,00
	Réalisé :	141 248,34
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	66 201,16
Fonctionnement :	46 045,22
Résultat global :	112 246,38

### EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2010 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2010</b>
---------------------------------------

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mr DUPRAT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	<b>11 471,67</b>
- un excédent reporté de :	<b>57 516,89</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>46 045,22</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>66 201,16</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>66 201,16</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 : EXCÉDENT	<b>46 045,22</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>46 045,22</b>
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>66 201,16</b>

<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011</b>
-------------------------------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2011 :

**Investissement**

Dépenses : 93 688,00

Recettes : 93 688,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 145 046,00

Recettes : 145 046,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 93 688,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 93 688,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 145 046,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 145 046,00 (dont 0,00 de RAR)

Alain DUPRAT demande le versement du budget déchets au budget annexe décharge d'une quote-part « déchetterie » d'un montant de 84 000€ afin de verser un montant d'équilibre pour le fonctionnement de ce budget.

Ce montant est prévu au budget primitif à l'article 7088 du budget décharge.

**Vote : unanimité des présents**

## C/ BUDGET DECHETS

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

vote le Compte Administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévus :	107 517,00
	Réalisé :	17 403,24
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	107 517,00
	Réalisé :	107 755,27
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	592 108,00
	Réalisé :	524 094,56
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	592 108,00
	Réalisé :	603 603,45
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	90 352,03
Fonctionnement :	79 508,89
Résultat global :	169 860,92

### EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2010 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2010</b>
---------------------------------------

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mr DUPRAT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>51 001,41</b>
- un excédent reporté de :	<b>28 507,48</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>79 508,89</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>90 352,03</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>90 352,03</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 : EXCÉDENT	<b>79 508,89</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>79 508,89</b>
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>90 352,03</b>

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2011 :

### Investissement

Dépenses : 128 893,00

Recettes : 128 893,00

### Fonctionnement

Dépenses : 670 509,00

Recettes : 670 509,00

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses : 128 893,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 128 893,00 (dont 0,00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : 670 509,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 670 509,00 (dont 0,00 de RAR)

## C/ ACQUISITIONS MATERIELS

### 1/ ACQUISITION COMPOSTEURS

Monsieur DUPRAT Alain, Président, demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'acquisition de 30 composteurs avec bio seaux et mélangeurs destinés à être mis à disposition de la population communautaire.

Après consultation des devis correspondants, il est décidé de commander à La Scierie d'Aquitaine à Saint-Perdon:

Coût prévisionnel de l'opération : 1 746 € HT

Plan de financement prévisionnel :

<b>FINANCEURS</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Conseil Général	628 €	36 %
ADEME	698 €	40 %
Communauté de Communes	420 €	24 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 746 €</b>	<b>100 %</b>

Suite aux renseignements pris auprès de divers prestataires, le conseil Communautaire donne pouvoir au Président pour mener toutes les démarches nécessaires au montage administratif et financier de

l'opération et en particulier la consultation auprès des entreprises et pour solliciter les partenaires financiers.

Afin de rester dans une démarche écologique et esthétique, il est décidé rester orienté sur des composteurs bois.

**Vote : unanimité des présents**

## 2/ ACQUISITION BACS OM

Monsieur DUPRAT Alain, Président, demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'acquisition de bacs à ordures ménagères.

Après consultation des devis correspondants, il est décidé de commander à la Société CITEC :

- 35 bacs OM 770 litres pour un montant HT de 4 095 €

Plan de financement prévisionnel :

<b>FINANCEURS</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Conseil Général	819 €	20 %
Communauté de Communes	3 276 €	80 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 095 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil Communautaire donne pouvoir au Président pour mener toutes les démarches nécessaires au montage administratif et financier de l'opération et en particulier la consultation auprès des partenaires financiers.

**Vote : unanimité des présents**

## 3/ PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

Lors de sa réunion du 14 février dernier, le Comité Syndical du SICTOM du Marsan a décidé de lancer un programme local de prévention de déchets.

Cette opération a pour but de sensibiliser les populations et divers acteurs d'un territoire à la problématique de réduction des déchets véhiculée par le Grenelle de l'Environnement. L'objectif est d'atteindre une réduction de 7% des tonnages de déchets dans un délai de 5 ans.

Le SICTOM du Marsan souhaiterait effectuer cette action sur l'ensemble de son territoire, ainsi que sur le territoire de la CDC de roquefort, puisqu'en apportant les déchets à l'usine de traitement de Saint-Perdon, la CDC de Roquefort est aussi concerné par ces objectifs.

Une consultation est en cours afin d'externaliser la préparation et la rédaction de ce programme (tranche ferme), ainsi que son suivi sur une période de 4 ans (tranches conditionnelles). Ce projet mobilisera dans un premier temps les services de la CDC de Roquefort, qui devront remettre les données techniques et financières au bureau d'études retenu par le SICTOM du Marsan.

L'ADEME verse un soutien à l'habitant. Ce soutien ainsi versé devrait permettre au SICTOM du Marsan de financer la réalisation du programme.

Le SICTOM du Marsan demande donc l'accord à la CDC du Pays de Roquefort pour l'intégrer dans ce dispositif.

**Après discussions, l'assemblée décide de faire parti du programme local de prévention des déchets mis en place par le SICTOM du Marsan.**

**Le conseil communautaire autorise le Président, Alain DUPRAT, à signer tous les documents se rapportant à cette démarche.**

## II – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur LATRY fait part à l'assemblée de la répartition des subventions pour l'année 2011 faite par la commission des subventions.

La part du montant prévu au budget primitif à l'article 6574 « subventions à verser aux associations locales » est de **23 800** euros.

La répartition proposée par la commission est la suivante :

Organismes demandeurs	Demandes 2011	Subvention accordée 2011
Association Enfance et Loisirs	9 100.00	9 100.00
Association de Développement des Bastides du Bas Armagnac – Organisation de l'« Eté des Arts »	500.00	500.00
Association l'Armagnac en Fête – Organisation de la manifestation	1 600.00	1 600.00
Comité des fêtes de Cachén – Fête médiévale	600.00	600.00
La route de la transhumance hivernale	300.00	300.00
REP- Aide aux projets scolaires et culturels	4 000.00	4 000.00
Les restaurants du Cœur -		1 200.00
Cultures du cœur Landes - Adhésion	100.00	100.00
Mission Locale Landaise	5 388.00	5 388.00
<b>TOTAL</b>		<b>22 788.00</b>

Le Conseil Communautaire se laisse la possibilité de modifier le montant de ces subventions au regard de la réalisation ou non des projets.

*Proposition approuvée à l'unanimité des présents  
sauf pour la Mission Locale Landaise avec 3 abstentions (LACOUTURE, DUNOUAU et DARROMAN).*

## III – POINT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Messieurs BERGES et DALLA VECCHIA donnent des informations à l'assemblée sur la situation de l'usine Richard-Ducros de Sarbazan. En effet, elle devra attendre jeudi 05 mai pour connaître la décision du tribunal administratif quant à son rachat par l'entreprise COMILEV. La difficulté majeure est que l'usine Richard-Ducros est une entité générale avec 4 sites (dont celui de Sarbazan) et que la reprise individuelle n'est pas souvent accordée, pourtant approuvée par les salariés des autres sites. Le site de Roquefort appréhende une liquidation totale du groupe.

## IV – MARCHÉ VOIRIE

Le Président de la commission voirie fait état de l'ouverture des plis concernant les travaux de voirie à réaliser en 2011.

Marché de travaux de réfection générale des chaussées programme 2011 : après analyse des offres, il ressort que l'entreprise COLAS est la mieux disante pour un montant de 394 624,36 € HT (voie extension ZA Nauton 2 comprise).

Marché de travaux de réfection générale des dépendances programme 2011 : après analyse des offres, il ressort que l'entreprise STPB est la mieux disante pour un montant de 21 390,00 € HT.

Marché de travaux de réfection générale de la signalisation horizontale programme 2011-2012-2013 : après analyse des offres, il ressort que l'entreprise SIGNAL PLUS est la mieux disante pour un montant de 15 002,60 € HT.

Le montant global de ces travaux est compris dans les prévisions budgétaires (la création de la voie d'accès à la ZA de Nauton étant prévue sur un budget annexe).

Le Président propose de valider la proposition de la commission d'ouverture des plis.

**Après discussion, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité des présents, la proposition de la commission d'ouverture des plis et autorise le Président à procéder à la signature des marchés et au lancement des travaux.**

## V – QUESTIONS DIVERSES

### Réforme des collectivités territoriales

Le Président demande au maire de Roquefort, Pierre CHANUT, d'expliquer la décision de son Conseil Municipal de rejoindre l'agglomération du Marsan.

La réponse fut brève, puisque M. CHANUT demande un ordre du jour unique pour discuter de ce sujet. Il précise toutefois que Roquefort a des arguments à développer et demande que des études soient faites avec tous les EPCI possibles, y compris le Marsan.

Mr DUPRAT informe alors l'assemblée qu'il a rendez-vous avec S JOURDAN, Président de la CDC du Gabardan, le lendemain et qu'une rencontre entre chaque conseil communautaire est à prévoir afin de se mettre d'accord sur la future organisation.

Mr DUPRAT ne ferme pas la porte à la CDC de Villeneuve afin de peut être travailler à 3...

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.